Image not found or type unknown

Vote par delegation non appliqué

Par **tortue42**, le **14/03/2016** à **10:12**

Bonjour,
je m'adresse à vous car je suis copropriétaire d'un appartement se situant loin de chez moi et je n'ai pu assisté à l'assemblée générale. J'ai donné mes pouvoir pour cette assemblée or aucun propriétaire n'était présent ce jour là et par le fruit du hasard mon vote n'a pas été pris en compte.(3 votes par delégation pour deux personnes présentes le president et la secretaire) Le problème c'est lors de la lecture du procès verbal mon vote était contraire aux décisions prises , j'aurais aimer savoir comment faire pour faire valoir mes droits. il y a 61 copropriétaires, 6 ont été représentés par vote par delegation et 20 comme moi qui n'ont pu être écouté. Est ce légale. peut on annulé les votes? que deviennent nos pouvoirs dans ces cas là?
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés